



Source sur terrain enclavé

Par Itygrio

Bonjour,

J'ai acheté une maison comprenant bâtiments et terrain d'un seul tenant, et une petite parcelle abritant une source est, elle, enclavée dans des pâturages en amont de notre maison. L'agriculteur loue les terres avec un bail agricole, mais ma parcelle ne doit pas être concernée puisque nous n'avons pas de bail avec lui. Il en jouit malgré tout car notre parcelle n'est pas clôturée. Notre acte de vente de fait mention d'aucun droit de passage ou servitude. La source est utilisée pour alimenter un lavoir communal à côté de notre maison, il y a donc un droit d'eau de la commune dessus.

Aujourd'hui, la source déborde et l'eau ruisselle jusqu'à chez nous. Nous avons drainé un maximum autour de notre maison pour limiter les dégâts, car jusqu'ici l'eau s'infiltrait à l'intérieur en quantité (flaques d'eau sous la dalle, murs trempés suintant).

Je souhaite refaire le captage de la source, et en profiter pour emmener l'eau directement sur mon terrain pour arroser mon jardin et éventuellement réaliser un petit bassin de retenue (tout en conservant une partie du flux vers le lavoir comme le droit d'eau m'y oblige)

Comment procéder ? Légalement quels sont les freins que je peux rencontrer et comment les résoudre ?

Merci.